

maxit Group

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 10.02.2003

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Montapaneel DM 2

Numéro de la fiche technique de sécurité: 05050880-10080/10 Emploi de la substance / de la préparation Chimie de la construction

Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92 email: ralf.huckert@maxit.fr

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Identification des dangers

Principaux dangers: Néant.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: néant

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: No CAS Désignation

Iso Drain & Diagonal oder Vertikal

4 Premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles: Pas nécessaire.

Mesures pour la protection de l'environnement : Aucune mesure particulière n'est requise.

Méthodes de nettoyage/récupération : Recueillir par moyen mécanique. Indications supplémentaires: Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

(suite page 2)

Page: 1/4



Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 10.02.2003

Nom du produit Montapaneel DM 2

(suite de la page 1)

Page: 2/4

7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation: Aucune mesure particulière n'est requise. **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire. Autres indications sur les conditions de stockage : néant

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains :

Gants en cuir

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Protection des yeux : Pas nécessaire.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.	
Forme : Couleur : Odeur :	solide Couleurs diverses inodore
Changement d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	ca.130°C (DIN ISO 3016) non déterminé
Point d'inflammation:	341°C (DIN ISO 2592)
Inflammabilité (solide, gazeux) :	La substance n'est pas inflammable.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité :	Non applicable.
Masse volumique à 20°C:	956 kg/m³

(suite page 3)

F



maxit Group

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 10.02.2003

Nom du produit Montapaneel DM 2

(suite de la page 2)

Page: 3/4

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : insoluble

valeur du pH: Non applicable.

Viscosité:

dynamique : Non applicable. **cinématique :** Non applicable.

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Effet primaire d'iritation : de la peau : Pas d'effet d'irritation. des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu. Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé

selon notre expérience et les informations dont nous disposons. La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon

les dernières listes CEE en vigueur.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) : Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Indications générales : Aucune pollution des eaux connue.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation:

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'elimination des déchets.

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

(suite page 4)



Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 10.02.2003

Nom du produit Montapaneel DM 2

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite de la page 3)

Page: 4/4

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux

mer):

Classe IMDG/GGVmer: Marine Pollutant: Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA:

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Identification particulière de certaines préparations :

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact: Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

F-